

Rencontres en présentiel et échanges avec le prof. Dr. Wolfgang, le «pape de la douane allemand»

Rétrospective du séminaire de douane

En 2021, le séminaire de douane s'est à nouveau tenu en présentiel au Musée suisse des transports de Lucerne avec plus de 110 participants. La satisfaction de pouvoir à nouveau échanger avec les experts en douane et rencontrer de nouveaux collègues était palpable. Tout le monde s'est accordé à dire que les réunions en ligne ne remplacent pas l'échange de visu, malgré leurs avantages.

110 participants, voilà le fier bilan de l'édition 2021 du séminaire de douane au Musée suisse des transports de Lucerne qui a pu se tenir en présentiel.

De l'avis général, aucune réunion virtuelle ne remplace un événement tel que celui-ci, malgré les avantages certains que procure bien sûr l'ère numérique.

En marge des passionnantes présentations sur le thème du contrôle à l'exportation et des aperçus donnés en matière de TVA, nous avons pu accueillir à Lucerne l'expert allemand en matière de douane, le prof. Dr. Hans-Michael Wolfgang. Ce

dernier a présenté à son auditoire les accords de libre-échange à venir en dehors de l'Europe.

Outre les nouvelles tendances transatlantiques et sud-américaines, il ne faudrait pas perdre de vue l'accord Asie-Pacifique RCEP (Regional Comprehensive Economic Partnership), l'accord de libre-échange le plus important jamais conclu au monde avec un volume de marché supérieur à 25 955 milliards d'USD.

Les Européens feraient d'ailleurs bien de ne pas le sous-estimer et, si possible, d'entamer les négociations qui s'imposent.



Le prof. Dr. H.-M. Wolfgang dans son élément.

Photos : SSC Swiss Shippers' Council

Le Conseil fédéral recommande d'adapter la motion SSC simplifications douanières

Motion 21.4084

«Le numérique doit être source de simplifications, y compris pour les douanes».

L'été dernier, notre président, le conseiller national Fabio Regazzi, a déposé une motion dans le domaine des simplifications douanières.

Le 3 novembre, le Conseil fédéral en a recommandé l'adoption. C'est un succès retentissant pour le Swiss Shippers' Council.

Notre prise de position sur la nouvelle loi sur les douanes a mis en évidence les simplifications nécessaires dans les processus de dédouanement du point de vue de l'économie suisse.

Grâce à l'appui politique en faveur du projet DaziT, nous pouvons à présent la revendiquer. Ces simplifications n'étant pas encore visibles dans les mises

en œuvre connues à ce jour du côté des douanes, bien que les dates du changement soient connues depuis plus de deux ans.

Le SSC s'est clairement positionné et sollicite les simplifications suivantes :

- Transfert de la TVA de la frontière vers le territoire national
- Suppression de l'obligation générale de payer des droits de douane pour les marchandises non assujetties aux Alad (acte législatif autre que douanier) provenant de l'espace de l'accord sur la facilitation et la sécurité douanières
- Fin des déclarations en douane liées à l'envoi qui seraient remplacées par des

déclarations collectives périodiques à posteriori

- Suppression du compte de report de paiement au profit d'un délai de paiement de 30 jours sur facture.

Ces mesures doivent désormais être ancrées et prises en compte dans la loi sur les douanes. Ce n'est qu'ensuite que la mise en œuvre des processus électroniques devrait commencer, sinon le travail lié aux systèmes informatiques se fera en double pour l'ensemble de l'économie suisse. Les coûts incombant aux entreprises ne doivent pas être négligés, s'agissant de plusieurs millions, hors budget fédéral, qui seront imputés à l'économie à la suite du changement de système.

Lors de la dernière réunion du groupe de contact externe, lundi, le 29 novembre 2021 à Berne, le SSC a formulé des exigences claires. Celles-ci ont été prises en compte et seront débattues. Nous restons vigilants.

Philipp Muster

Swiss Shippers' Forum les 26 et 27 janvier 2022

À bientôt à Interlaken!

Le programme du prochain Swiss Shippers' Forum à Interlaken est prêt. Du mercredi 26 au jeudi 27 janvier 2022, nous tiendrons à nouveau notre forum dans l'habituel cadre de l'hôtel Victoria Jungfrau.

Le programme du prochain Swiss Shippers' Forum à Interlaken est définitif. Nous avons invité des personnalités connues issues des sphères de la politique et de l'économie à prendre part à des tables rondes et des conférences. Le forum annuel du SSC se déroulera à nouveau dans le cadre habituel de l'hôtel Victoria Jungfrau. Des panels de discussion formeront un nouveau pilier.

Disruption du fret maritime mondial

Avec différents intervenants étrangers, nous souhaitons faire un état des lieux des problèmes affectant le transport maritime mondial. Un panel de discussion se penchera ensuite sur les solutions possibles pour 2022. Seront présents :

Comment continuer avec l'UE ? Y aura-t-il un InstA 2.0 ?

La future collaboration avec l'Union européenne à la suite de la décision du Conseil fédéral de mettre fin à l'accord-cadre institutionnel constitue un thème brûlant pour l'économie suisse. Une table ronde réunira des experts reconnus qui débattront des scénarios possibles et aborderont différents points de vue, ce qui permettra aux entreprises de poser directement leurs questions et faire part de leurs préoccupations. Seront présents :

Changement climatique et décarbonisation à l'horizon 2050

Ce troisième point fort concerne aussi directement l'économie. Le changement climatique et ses ambitieux objectifs pour 2050 représentent un défi pour de nombreuses entreprises suisses.

Le prof. Reto Knutti de l'École polytechnique fédérale de Zurich nous présentera les bases du changement climatique à travers des faits scientifiques et diverses données. Là aussi, des experts discuteront des scénarios possibles de sortie et de transition énergétique, ainsi que de la délocalisation imminente de la logistique.

Reservez votre place au Swiss Shippers' Forum à Interlaken qui se tiendra à l'hô-

tel Victoria Jungfrau du 26 au 27 janvier 2022. Si un nouveau confinement devait avoir lieu d'ici là, cela n'entraînerait pas de frais pour les participants.

Nous nous réjouissons de vous accueillir en présentiel à Interlaken !



Robin Harrison



Emile Hoogsteden



James Hookham



Roger Köppel



Monika Rühl



Henrique Schneider



Elisabeth
Schneider-Schneiter



Dr. Daniela S. Scherer



Alain Savary



Dr. André Kirchofer



Dr. Frank Furrer



Prof. Reto Knutti

Informations supplémentaires de l'OFDF

Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

L'administration des douanes changera de nom le 1.01.2022. Le nouveau site Internet www.bazg.admin.ch sera en ligne à partir du 3 janvier 2022 et les liens actuels seront progressivement modifiés. Les adresses électroniques changeront selon le format : prénom.nom@bazg.admin.ch.

Fin des droits de douane sur les produits industriels - Arrêt de Dazi/Passar

Le Parlement a approuvé la suppression des droits de douane sur les produits industriels. La révision de la loi est soumise au référendum et le délai s'achève le 20.1.2022. Le Conseil fédéral communiquera ensuite la date de l'entrée en vigueur, sans doute pas avant le 1.01.2024 puisque la suppression de ces droits de douane s'accompagnera de la simplification des positions tarifaires.

Les positions tarifaires existantes (chapitres 25-97) seront limitées à six caractères (code SH) à l'exception des ALAD, du contrôle à l'exportation et des produits agricoles, resp. les 7^e et 8^e chiffres sont remplacés par des zéros. Il ne restera que 4592 positions tarifaires sur 6175 avec 258 exceptions. Informations détaillées: www.seco-admin.ch. Ces changements historiques doivent être intégrés dans la nouvelle loi sur les douanes et se répercuter sur les nouveaux processus de circulation des marchandises. Nous demandons donc un arrêt de la mise en œuvre de Dazi/Passar et une analyse approfondie des nouvelles possibilités en matière de dédouanement des importations et des exportations, en collaboration avec les entreprises.

Nécrologie - Hans Adam

Nous avons le regret de vous annoncer que notre ancien président du SSC, Hans Adam, est décédé la semaine dernière à un âge avancé. Au cours de ses 30 années d'activité au sein du comité (1965-1995) et en tant que président de notre association (1987-1990), Hans Adam a marqué le SSC de son empreinte. Nous garderons de lui un souvenir honorable.

Meilleurs vœux du comité

2021 a également été fortement marqué par l'impact du Covid.

Il n'a pas toujours été facile de garder la tête hors de l'eau.

Et pourtant, ou justement à cause de cela, nous vous souhaitons une période de l'Avent contemplative, un joyeux Noël et plein de moments positifs dans l'année à venir.

À propos des risques du contrôle à l'exportation et de la nécessité de l'accréditif

Trois piliers contre le diable

Pour assurer le contrôle à l'exportation, il ne suffit pas d'appliquer des principes d'honnêteté, il faut aussi un expert-comptable pointilleux. Richard Höhn, de SMS Concast, s'est entretenu avec le SSC à propos d'exemples aux conséquences dramatiques et d'instruments traditionnels de garantie des paiements qui conservent toute leur pertinence.

La lettre de crédit est-elle dépassée aujourd'hui ?

Il s'agit d'un instrument de paiement dont la mort a souvent été annoncée et qui est pourtant toujours utilisé. SMS Concast AG réalise 90% de ses activités à l'export au moyen de l'accréditif. Il s'agit d'un instrument abstrait dont les règles sont claires pour toutes les parties impliquées. Mais le diable se cache dans les détails, comme chacun sait, et les discussions sur la précision d'un libellé peuvent être interminables.

Comment la conception d'un libellé peut-elle être compliquée si l'instrument de couverture est abstrait ?

Dans un contrat, les formulations peuvent être rédigées et reformulées à l'envi. Dans la lettre de crédit les conditions doivent en revanche être clairement rédigées sans laisser de place à l'interprétation. Le texte contractuel doit en quelque sorte être «traduit» en texte accréditif.

Le contrôle à l'exportation est-il encore d'actualité ?

Certaines marchandises sont soumises à des réglementations pour éviter les abus, malgré la libre circulation des marchandises. Cela concerne notamment le matériel militaire qui est fondamentalement soumis à autorisation. Les marchandises destinées à un double usage militaire et privé nécessitent au minimum un permis d'exportation. Les exportations suisses ne doivent pas servir les guerres.

Qu'est-ce qu'une exportation du point de vue du contrôle à l'exportation ?

Mettre à disposition des biens est aussi assimilé à une exportation. On considère la première utilisation dans un but précis, et non le téléchargement d'un logiciel, comme une exportation. L'envoi de logiciels par courrier électronique, le serveur dans un pays tiers, le serveur à domicile permettant d'accéder depuis l'étranger, tout ceci entre dans la catégorie des exportations.



Portrait de Richard Höhn

Actif à l'export, Richard Höhn travaille depuis 2007 comme senior commercial project manager chez SMS Concast AG. Auparavant, il avait la charge de missions commerciales et logistiques chez Luwa. Chez SMS Concast AG, il négocie des contrats commerciaux et gère tous les sujets commerciaux, tels que les lettres de crédit, les garanties bancaires, les financements à l'exportation, etc. Il est en outre responsable du contrôle à l'exportation. Il met notamment son savoir-faire engrangé au cours de nombreuses années à la disposition du groupe spécialisé «Commission juridique et des assurances RVK» au sein du SSC.

Photo : SMS Concast AG

Les exportateurs doivent vérifier soigneusement pour éviter amendes, peines de prison et blacklist.

Comment reconnaître le double usage d'une marchandise ?

En règle générale, il incombe à l'exportateur de classer correctement la marchandise. Le tarif douanier peut être utile pour trouver le groupement correct de produits. Le registre de conversion constitue aussi une aide, même s'il ne donne pas de conclusion fiable sur le numéro de contrôle à l'exportation. Le sous-traitant connaît son produit et sait en principe si sa marchandise entre dans la catégorie double usage ou non. Si c'est le cas, il dispose certainement du numéro de contrôle d'exportation. Le fournisseur n'est cependant pas tenu de livrer les informations, l'exportateur étant finalement responsable de la justesse de la déclaration.

Le contrôle à l'exportation va-t-il plus loin ?

Le contrôle des marchandises ne représente qu'une facette du contrôle des exportations. Le principe dit des trois piliers comprend aussi «Know your customer» ainsi que les embargos et les sanctions des divers pays. Connaître son client ne veut pas seulement dire connaître le destina-

taire, mais aussi la structure de groupe. Il est par ex. interdit de livrer la succursale d'une entreprise listée, cela implique aussi de contourner des embargos ou sanctions.

Que se passe-t-il en pareil cas ?

Les conséquences diffèrent selon les délits comme le montrent les cas suivants:

Exportation de biens à double usage à un destinataire militaire russe qui les utilisait pour la technologie des missiles. Conséquences: peine de prison de sept ans, retenue du gain de 1,5 M. d'EUR.

Exportation d'armes (pistolets) d'Europe vers la Colombie où les États-Unis étaient déclarés comme destinataires. Conséquences: retenue du gain de 7,4 M. d'EUR.

La livraison d'un four de frittage sous vide, considéré comme une technologie clé pour le secteur des missiles, à une entreprise iranienne listée a été découverte.

Les processus déjà vérifiés devraient faire l'objet d'une nouvelle vérification à un stade plus avancé d'un projet. Dans le cas contraire, on risque des amendes, de la prison et de figurer sur la liste noire des entreprises exportatrices.